RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2023 – 132 DU 05 AVRIL 2023 portant nomination de monsieur **François-Richard David KPENOU** en qualité de Secrétaire général de la Cour suprême.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2022-10 du 27 juin 2022 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions de la Cour suprême ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-573 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- sur proposition du président de la Cour suprême et du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 avril 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur François-Richard David KPENOU est nommé Secrétaire général de la Cour suprême.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 05 avril 2023

Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

Romuald WADAGNI Ministre d'Etat Séverin Maxime QUENUM

AMPLIATIONS: PR 6; AN 4; CS 2; CC 2; HAAC 2; HCJ 2; C.COM 2; CES 2; MJL 2; MEF 2; AUTRES MINISTERES 21; INTERESSE 1; SGG 4; JORB 1.